

COMMUNE DE CHARVONNEX
585 route du Chef-lieu
74370

Le Maire, Jean-François GIMBERT

HAUTE-SAVOIE

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°07/2026

Objet : route des Couvettes

LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise MAULET TP (74800 ETEAUX) pour des travaux de reprise de regard et BAC pour le compte de Grand Annecy Agglomération ;

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE

Article 1

Le 18/03/2026, la circulation sur la route des Couvettes sera perturbée.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié le
Notifié le
Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 12/03/2026
Le Maire,
Jean-François GIMBERT

